

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 9 JUILLET 2024

OBJET: CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'un emploi permanent à temps complet

N° 2024-29

Date de transmission en Préfecture :

2 2 JUIL. 2024

Date de mise en ligne :

2 2 JUIL. 2024

Date de la convocation du Conseil d'administration : 5 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Michèle EYMARD

Secrétaire de séance : Nicolas DÉCLAS

Membres présents à la séance : Michèle EYMARD – Agnès BÉRAL – Lionel BRUNEL – Jean-Louis CHAPON – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET– Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Béatrice VERDIER – Jean VIRET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Sébastien FRANÇOIS (à Agnès BÉRAL) – Jessica DIONISIO (à Michèle EYMARD) — Christelle RIVAT (à Béatrice VERDIER) – Christian VIVENS (à Jean-Louis CHAPON) Membres absents, excusés sans pouvoir : Serge BÉRARD – Nathalie BERTOCCHI – Christiane CONSTANT

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 et L.332-8 et L.332-14;

Vu la délibération n°2023-124 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exposé de Madame la Vice-Présidente déléguée entendu,



DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 9 JUILLET 2024

A l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention

- DIT que dans le cadre de la finalisation du projet de réorganisation des services sous forme de directions, il est décidé la création d'une direction commune « Solidarité et citoyenneté » regroupant les services : CCAS, Résidence autonomie, Séniors, Accompagnement et handicap, Participation citoyenne, Cohésion sociale et politique de la ville, Emploi, Accueil, Affaires générales et état civil ; il y a lieu de procéder à la création d'un emploi à temps complet d'attaché territorial.
- AUTORISE la création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024, relevant de la catégorie hiérarchique A et ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi.
- PRÉCISE que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - o Grades ouverts : attaché territorial, attaché principal filière administrative catégorie A
 - Quotité de travail : Temps complet
 - o Mission globale:
 - Directeur solidarité et citoyenneté,
 - Direction du CCAS
 - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 22 février 2023
- AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 compte 64131 et /ou 64111 du budget du CCAS – exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BÉRARD Maire de Brignais Président du CCAS

Michèle EYMARD

Vice-Président Déléguée du CCAS

Nicolas DÉCLAS Secrétaire de séance